

Charte du réseau RePERE

Réseau des Professionnels de l'Education Relative à l'Environnement

ARTICLE 1 – CONTEXTE

Développer l'éducation à l'environnement est une des missions fondamentales du Parc naturel régional du Massif des Bauges depuis sa création en 1995. Il s'est associé pour cela à l'Education Nationale et à des professionnels locaux. Ces collaborations ont permis l'émergence de nombreux projets dans les écoles et la production d'outils pédagogiques spécifiques : la Maison faune-flore, le sentier des tannes et glacières du Margériaz, l'animation "C'est quoi le Parc ?"...

Dans sa volonté de conduire une politique d'éducation à l'environnement, le Parc a initié en 2000 une dynamique de réseau auprès des professionnels du territoire. Le groupe rassemble les professionnels motivés pour un travail en coopération et avec le Parc, ce dernier les associant aux actions éducatives qu'il mène sur le massif des Bauges.

En 2004, suite à un voyage d'étude dans le Parc naturel régional du Livradois - Forez avec le Parc de Chartreuse et à des séances de travail en groupe, le réseau RePERE a été créé. Il est constitué de prestataires d'activités d'éducation à l'environnement (indépendants, associations, structures parapubliques...) intervenant auprès de publics jeunes et scolaires.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS

L'objectif du Parc naturel régional du Massif des Bauges à travers cette mise en réseau des professionnels locaux est de faire progresser l'éducation à l'environnement à l'échelle de son territoire. Par la sensibilisation et l'éducation des publics, il fait en sorte que chacun, habitant ou visiteur, même les plus jeunes, se sente davantage responsable, solidaire et impliqué dans son projet de territoire.

Le Parc a l'ambition de permettre aux enseignants et éducateurs menant des actions d'éducation à l'environnement de collaborer avec des professionnels qualifiés, qui interviennent (animations, sorties ou visites) dans la mise en oeuvre de leurs projets pédagogiques. Le Parc a aussi la volonté de contribuer à améliorer l'offre de prestations. Par la même le réseau est un moyen pour le Parc de soutenir le développement des activités des professionnels sur son territoire dans une démarche collective.

Le réseau représente un regroupement de professionnels aux compétences diverses. Leur objectif au sein de ce réseau est d'améliorer, de développer et de diversifier leurs prestations, en leur donnant l'occasion de se former et de créer des outils pédagogiques en commun. Les échanges d'expériences réalisés au cours des journées de formation et des séances de travail sont enrichissantes pour tous, et le fait de travailler ensemble sur des outils est un moyen d'offrir des produits de qualité issus de réflexions multiples. Le travail en partenariat avec le Parc permet aussi à ces professionnels de s'approprier les ressources du territoire et son

projet de développement durable. Par la même, **ils s'impliquent et participent concrètement à ce projet dont ils partagent les vocations.**

Par la réalisation d'outils de communication, le réseau est un moyen de valorisation du travail des professionnels, de celui du Parc et plus généralement de l'éducation à l'environnement vis à vis des acteurs éducatifs, des institutions et des collectivités. Il appuie le Parc dans sa mission de cohérence des actions concernant l'éducation à l'environnement à l'échelle du massif des Bauges. Le réseau RePERE est un signe de reconnaissance, derrière lequel se trouvent des valeurs. Le partenariat avec le Parc en est une expression, ainsi que la convention cadre qu'il a signé avec l'Education Nationale.

ARTICLE 3 – FONCTIONNEMENT

L'existence et le bon fonctionnement du réseau RePERE a pour fondement et repose sur l'implication de chacun de ses membres. Il s'agit avant tout d'une instance de partage, d'échange, de mise en commun des connaissances, des compétences et des savoir-faire. Cette dynamique de réseau est alimentée par la réalisation d'actions collectives concrètes. Le réseau n'a pas vocation à commercialiser les prestations de ses membres.

Une réunion plénière est organisée une fois par an, en fin d'année scolaire. Il s'agit d'une réunion de coordination, lieu privilégié de rencontre entre les professionnels membres du réseau ou souhaitant s'y impliquer. Cette réunion est l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée (des actions d'éducation à l'environnement sur le massif des Bauges, du réseau et de chacun de ses membres), de préciser les orientations du réseau et de préparer la programmation des actions pour l'année suivante. Ainsi, dès la rentrée et sur toute l'année scolaire, les professionnels seront invités à assister à des journées de formations et à participer à des réunions. Il peut s'agir en particulier de groupes de travail en vue de contribuer à la conception d'outils pédagogiques, dont la mise en œuvre opérationnelle auprès des publics ne sera pas exclusive aux membres du réseau qui les auront conçus.

Chaque fois que nécessaire, des décisions peuvent être prises lors des réunions plénières ou des groupes de travail. Les membres du réseau présents à ce moment là ont la possibilité de prendre des décisions, qui seront soumises aux autres membres dans un relevé de décision. Sans avis contraire dans le mois qui suit sa diffusion, la décision est entérinée définitivement.

L'implication dans le réseau RePERE n'implique pas le paiement de cotisation.

Les actions collectives (formations, réalisation d'outils pédagogiques ou promotionnels ...) engagées à l'initiative du réseau peuvent amener les membres qui y participent volontairement à une contribution financière.

Le Parc n'est pas membre du réseau, il en est partenaire.

Il participe techniquement aux actions collectives et recherche des moyens financiers pour contribuer à les mettre en œuvre, conformément à sa charte, en coordination avec sa commission « Education » et dans la mesure des décisions budgétaires annuelles de ses instances.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D’IMPLICATION

Le réseau RePERE est ouvert à tout professionnel indépendant ou salarié d’un organisme, appelé par la suite « le prestataire », qui souhaite s’y impliquer, sous réserve qu’il dispose des diplômes et agréments nécessaires aux activités qu’il pratique sur le massif des Bauges et aux prestations qu’il propose en fonction des publics.

L’engagement dans le réseau RePERE nécessite pour le prestataire d’adhérer aux valeurs et de remplir les critères suivants :

- Le siège social du prestataire est situé sur le territoire du Parc, communes, villes et agglomérations - portes adhérentes à son Syndicat mixte. Une dérogation est possible pour les structures ayant une portée territoriale et étant concerné par celle du Parc.
- Le prestataire reconnaît et participe au projet de développement durable inscrit dans la Charte du Parc, et à la stratégie éducative mise en place sur le massif des Bauges.
- Le prestataire propose au moins une activité ou un projet d’activité dans le domaine de l’éducation à l’environnement situé sur le territoire du Parc.
- Le prestataire n’a pas vocation à se substituer à l’enseignant ou à l’éducateur. Il met ses connaissances, ses compétences et ses savoir-faire à son service, et contribue ainsi au bon déroulement des projets pédagogiques.
- Le contenu et le déroulement des prestations contribuent à l’éducation à l’environnement des publics. Elles s’appuient sur les ressources et les spécificités du massif des Bauges. Elles privilégient autant que possible le contact direct, la découverte active, l’autonomie, l’esprit critique et le respect. Elles sont aussi l’occasion de faire connaître le Parc, son projet et ses missions.
- Les prestations sont adaptées aux différents publics, en particulier à l’âge et au niveau scolaire des enfants. Le cas échéant, elles s’appuient sur les instructions officielles de l’Education Nationale, elles proposent une thématique dominante et des objectifs pédagogiques évaluables, clairement identifiables par les enseignants et les éducateurs.
- Les prestations proposées à la demande d’un enseignant ou d’un éducateur sont élaborées autant que possible en collaboration avec lui. Elles donnent lieu à une préparation et à un suivi, pour qu’elles soient adaptées le plus précisément à la demande et au projet de l’enseignant ou de l’éducateur.
- Pour les membres du réseau et par les actions collectives mises en œuvre, l’ambition de proposer des prestations éducatives de qualité doit primer sur l’aspect mercantile de leur commercialisation.

Enfin, le prestataire adhère à l’état d’esprit général du réseau RePERE, supposant un respect des engagements pris auprès des publics, une coopération avec l’ensemble des autres membres et une implication active dans cette démarche collective soutenue par le Parc.